CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP/SA.690/20

7 juillet 2020

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES Original: espagnol

Compte rendu analytique de la huitième réunion extraordinaire sur les mécanismes de surveillance des centres de détention que met de l’avant chaque institution de défense publique officielle   
de la région tenue virtuellement le 25 juin 2020

La réunion a été présidée par l’Ambassadeur Carlos Alberto Játiva, Représentant permanent de l’Équateur et Président de la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP). Elle a été déclarée ouverte à 14 h 42.

Le quorum réglementaire a été établi avec la présence des représentants des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

L’enregistrement audio de la réunion peut être écouté en cliquant sur le lien suivant :

[http://scm.oas.org/Audios/2020/CP\_CAJP-Ex-3521\_6-25-2020.mp3](http://scm.oas.org/Audios/2020/CP_CAJP-EX-3521_6-25-2020.MP3)

1. Approbation du projet d’ordre du jour

La Commission a approuvé le projet d’ordre du jour, publié sous la cote ([CP/CAJP-3521/19](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_20/CP42526f07.docx) rev. 1).

1. Suivi du mandat contenu dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne” : La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde de l’intégrité personnelle de tous les êtres humains sans aucun type de discrimination

* Les mécanismes de surveillance des centres de détention que met de l’avant chaque institution de défense publique officielle de la région

Les exposés de M. Dante Negro, Directeur du Département du droit international, et de M. Gabriel Faria Oliveira, Défenseur public général fédéral du Brésil et Sous-coordonnateur général de l’Association interaméricaine des bureaux de défense publique (AIDEF), peuvent être consultés dans les documents portant les cotes [CP/CAJP/INF.795/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42628T03.docx) et [CP/CAJP/INF.791/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42622T03.docx), respectivement.

Par la suite, les personnes suivantes sont intervenues : madame Stella Maris Martínez, Défenseure générale de la nation de la République argentine; monsieur Jair Soares junior, Sous-défenseur public général fédéral du Brésil ([CP/CAJP/INF.792/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42623T03.docx)); madame Rivana Barreto Ricarte de Oliveira, Vice-présidente institutionnelle de l’Association nationale des défenseures et défenseurs publics du Brésil ([CP/CAJP/INF.787/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42607T03.docx) et [CP/CAJP/INF.786/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42606T03.docx)); monsieur Andrés Mahnke, Défenseur national du Bureau de défense pénale publique du Chili; monsieur Pablo Sanzana Fernández, Président de l’Association des défenseurs publics du Chili; monsieur Erick Núñez Rodríguez, Sous-directeur de la défense publique du Costa Rica ([CP/CAJP/INF.789/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42619T03.docx)); monsieur Ángel Torres Machuca, Défenseur public général de l’Équateur ([CP/CAJP/INF.798/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42639T03.docx)); monsieur Netzaí Sandoval Ballesteros, Directeur général de l’Institut fédéral des bureaux de défense publique du Mexique ([CP/CAJP/INF.790/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42620T03.docx)); madame Clarisa Indiana Ibarra Rivera, Directrice nationale des bureaux de défense publique du Nicaragua; madame Matilde Alvarenga de Apolayo, Présidente de l’Association nationale des défenseurs publics du Panama; monsieur Rodolfo Valentín, Directeur national du Bureau national de défense publique de la République dominicaine [CP/CAJP/INF.796/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42630T03.docx)); enfin, la délégation des États-Unis, pour partager des renseignements sur les bonnes pratiques mises de l’avant par les institutions et systèmes de défense publique nationaux pour prévenir et dénoncer les violations des droits de la personne dans les prisons et les centres de détention.

Quelques interventions ont inclus des renseignements sur le cadre juridique et institutionnel en vigueur en matière de défense publique, des statistiques, des progrès réalisés et des défis relativement à leur application, de même que des mesures mises en application pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans les institutions pénitentiaires, les prisons et les centres de détention.

Après les interventions, la CAJP a pris note des exposés d’introduction faits par M. Dante Negro, Directeur du Département du droit international, et M. Gabriel Faria Oliveira, Defenseur public général fédéral du Brésil et Sous-coordonnateur général de l’AIDEF. Elle a également pris note des interventions faites par les délégations lors du partage de bonnes pratiques sur les mécanismes de surveillance des centres de détention mis de l’avant par chaque institution de défense publique officielle de la région, et il a été décidé de faire rapport à ce sujet au Conseil permanent et à l’Assemblée générale, conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19).

CP42640F04

L’ordre du jour étant épuisé, la réunion a été levée à 16 h 46.